

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10 heures, salle Georges Rumén, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



DELBU2023-09-075

Tourisme, culture et sport - Convention de partenariat entre la Ville de Paimpol, le Théâtre du Champ au Roy - Ville de Guingamp, et le centre culturel La Sirène autour du spectacle *Et si tu danses*, de la Compagnie Didascalie

Dans le cadre de sa politique d'itinérance, de sa programmation artistique et de son programme d'actions d'éducation artistique et culturelle, le Théâtre du Champ au Roy propose chaque saison des représentations et des ateliers de pratiques artistiques, en décentralisation à l'échelle du territoire de l'agglomération.

Il est soutenu pour cela par la Direction régionale des affaires culturelles/ Ministère de la Culture, et par le Département des Côtes d'Armor. Il collabore avec Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Paimpol afin de mettre en œuvre ces ateliers et représentations décentralisés.

Cette collaboration entre les communes et l'Agglomération s'inscrit dans le projet de territoire et permet de mutualiser les budgets, les compétences, et d'augmenter le rayonnement des politiques culturelles de chacun, au service des usagers.

Proposition :

Le Théâtre du Champ au Roy assure la contractualisation de l'ensemble du programme, coordonne les actions prévues, et assure le financement de 50 % du coût des ateliers.

La Ville de Paimpol assure le financement de 50 % du coût des ateliers à destination des élèves de l'école municipale de danse et des élèves scolarisés à Paimpol, ainsi que la venue en car du public scolaire.

Guingamp-Paimpol Agglomération assure l'accueil des actions à La Sirène et finance 3 représentations au sein de son équipement, à hauteur de 4023.45 €, soit 2 scolaires (la gratuité est appliquée aux scolaires dans le cadre de ce partenariat) et 1 tout public (aux tarifs en vigueur à la Sirène : 10 € plein tarif, 8 € tarif réduit).

Récapitulatif des actions et financements

Théâtre du champ au Roy- Ville d Guingamp		Ville de Paimpol		Guingamp- Paimpol Agglomération	
Actions	Coût	Actions	Coût	Actions	coût
Impulsion itinérance					
Coût des représentations Guingamp	4 023.45€	Coordination et réservations auprès du public scolaire	781.88€	Coût des représentations (2 scolaires et 1 tout public,	4 023.45 €
droits d'auteurs SACD	477.86 €	Action médiathèque coordonnée		droits d'auteurs SACD	800 €
Coût accueil des artistes (repas et hébergement),	739.82 €	50% du coût des ateliers, à destination de l'Ecole de danse et publics scolaires de Paimpol	474.75€	Accueil de l'action à la Sirène	
50% du coût des ateliers pour les écoles élémentaires de Guingamp	474.75€				
Coordination du financement	845€				
TOTAL	6 560.88 €		2 513.26 €		4 823.45 €

Tout partenariat fera l'objet d'une convention entre les parties concernées.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **De valider ce partenariat et ses modalités ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

